9 LA DOCTRINE SOCIALE ET L'ENGAGEMENT DES LAÏCS

Textes

I. L'action pastorale dans le domaine social

a) Doctrine sociale et inculturation de la foi

521 *Consciente de la force rénovatrice du christianisme à l'égard notamment de la culture et de la réalité sociale,*[1105] *l'Église offre la contribution de son enseignement à la construction de la communauté des hommes, en montrant la signification sociale de l'Évangile.*[1106]…L'Église…a une parole à dire face à des situations humaines déterminées, individuelles et communautaires, nationales et internationales, pour lesquelles elle énonce une véritable doctrine, un *corpus* qui lui permet d'analyser les réalités sociales, comme aussi de se prononcer sur elles et de donner des orientations pour la juste solution des problèmes qu'elles posent ».[1107] **522** *L'Église, par sa doctrine sociale, offre surtout une vision intégrale et une pleine compréhension de l'homme, dans sa dimension personnelle et sociale.* L'anthropologie chrétienne, en révélant la dignité inviolable de toute personne, introduit les réalités du travail, de l'économie et de la politique dans une perspective originale qui éclaire les valeurs humaines authentiques, inspire et soutient le témoignage des chrétiens engagés dans les multiples domaines de la vie personnelle, culturelle et sociale. … La doctrine sociale souligne le fait que le fondement de la moralité de toute action sociale réside dans le développement humain de la personne et elle situe la norme de l'action sociale dans l'exigence de correspondre au vrai bien de l'humanité et dans l'engagement visant à créer des conditions qui permettent à tout homme de réaliser sa vocation intégrale.

523 *L'anthropologie chrétienne anime et soutient l'œuvre pastorale d'inculturation de la foi, qui tend à renouveler de l'intérieur, par la force de l'Évangile, les critères de jugement, les valeurs déterminantes, les lignes de pensée et les modèles de vie de l'homme contemporain*…Le monde contemporain est marqué par une fracture entre Évangile et culture; une vision sécularisée du salut tend à réduire aussi le christianisme « à une sagesse purement humaine, en quelque sorte une science pour bien vivre ».[1111] L'Église est consciente qu'elle doit faire « *un grand pas en avant* dans l'évangélisation, elle doit entrer dans *une nouvelle étape historique* de son dynamisme missionnaire ».[1112] C'est dans cette perspective pastorale que se situe l'enseignement social: « La "nouvelle évangélisation", dont le monde moderne a un urgent besoin (...) doit compter parmi ses éléments essentiels *l'annonce de la doctrine sociale de l'Église* ».[1113]

b) Doctrine sociale et pastorale sociale

524 *La référence essentielle à la doctrine sociale décide de la nature, de l'orientation, de l'articulation et des développements de la pastorale sociale*….**525** *Le message social de l'Évangile doit orienter l'Église à accomplir une double tâche pastorale: aider les hommes à découvrir la vérité et à choisir la voie à suivre; encourager l'engagement des chrétiens à témoigner de l'Évangile dans le domaine social, avec le souci de servir*:…Le besoin d'une nouvelle évangélisation fait comprendre à l'Église que « son message social sera rendu crédible par le *témoignage des œuvres* plus encore que par sa cohérence et sa logique internes ».[1116] **526** *La doctrine sociale dicte les critères fondamentaux de l'action pastorale dans le domaine social: annoncer l'Évangile; confronter le message évangélique avec les réalités sociales; programmer des actions visant à renouveler*

ces réalités en les conformant aux exigences de la morale chrétienne. …Elle doit montrer l'inexorable fécondité du salut chrétien, même si une conformation parfaite et définitive des réalités sociales à l'Évangile ne pourra pas se réaliser dans l'histoire...[1117] **527** *L'action pastorale de l'Église dans le domaine social doit témoigner avant tout de la vérité sur l'homme.* L'anthropologie chrétienne permet un discernement des problèmes sociaux auxquels on ne peut pas trouver de bonne solution si l'on ne protège pas le caractère transcendant de la personne humaine, pleinement révélé dans la foi.[1118]…

c) Doctrine sociale et formation

528 *La doctrine sociale est un point de référence indispensable pour une formation chrétienne complète*…Ce patrimoine doctrinal n'est ni enseigné ni connu de façon adéquate: c'est aussi la raison pour laquelle il ne se traduit pas de façon opportune dans les comportements concrets. **529** *La valeur formative de la doctrine sociale doit être davantage reconnue dans l'activité catéchétique.*[1122]...**530** *Dans le contexte de la catéchèse, il est important que l'enseignement de la doctrine sociale soit orienté de façon à motiver l'action pour l'évangélisation et l'humanisation des réalités temporelles.* Par cette doctrine, en effet, l'Église exprime un savoir théorique et pratique qui soutient l'effort de transformation de la vie sociale, pour la rendre toujours plus conforme au dessein divin….*Le témoignage donné par le christianisme vécu acquiert une extraordinaire valeur formative*: « La *vie dans la sainteté,* qui resplendit en de nombreux membres du peuple de Dieu, humbles et souvent cachés aux yeux des hommes, constitue le moyen le plus simple et le plus attrayant par lequel il est possible de percevoir immédiatement la beauté de la vérité, la force libérante de l'amour de Dieu, la valeur de la fidélité inconditionnelle à toutes les exigences de la Loi du Seigneur, même dans les circonstances les plus difficiles ».[1128]

531 *On doit mettre la doctrine sociale à la base d'une œuvre intense et constante de formation, surtout celle qui s'adresse aux chrétiens laïcs. Cette formation doit tenir compte de leur engagement dans la vie civile*…*Le premier niveau* de l'œuvre de formation adressée aux chrétiens laïcs doit les rendre capables d'affronter efficacement les tâches quotidiennes dans les domaines culturels, sociaux, économiques et politiques, en développant en eux le sens du devoir pratiqué au service du bien commun.[1130] *Un deuxième niveau* concerne la formation de la conscience politique pour préparer les chrétiens laïcs à l'exercice du pouvoir politique…**533** *aussi important doit être l'engagement à utiliser la doctrine sociale dans la formation des prêtres et des candidats au sacerdoce*….

d) Promouvoir le dialogue

534 *La doctrine sociale est un instrument efficace de dialogue entre les communautés chrétiennes et la communauté civile et politique,* un instrument apte à promouvoir et à inspirer des attitudes de collaboration correcte et féconde, selon des modalités adaptées aux circonstances. L'engagement des autorités civiles et politiques, appelées à servir la vocation personnelle et sociale de l'homme, selon leur compétence et avec leurs propres moyens, peut trouver dans la doctrine sociale de l'Église un important soutien et une riche source d'inspiration. **535** *La doctrine sociale est un terrain fécond pour cultiver, au plan œcuménique, le dialogue et la collaboration*….**537** *La doctrine sociale se caractérise aussi par un constant appel au dialogue entre tous les croyants des religions du monde, afin qu'ils sachent rechercher ensemble les formes les plus opportunes de collaboration*: les religions ont un rôle

important à jouer dans la réalisation de la paix, qui dépend de l'engagement commun pour le développement intégral de l'homme.[1134]…

II. Doctrine sociale et engagement des fidèles laïcs

a-b-c-d)

541 *La caractéristique essentielle des fidèles laïcs, qui travaillent dans la vigne du Seigneur* (cf. *Mt* 20, 1-16), *est la nature séculière de leur sequela Christi, qui se réalise précisément dans le monde*: « C'est [aux laïcs] qu'il revient, d'une manière particulière, d'éclairer et d'orienter toutes les réalités temporelles ».[1139]… **543** *Il revient au fidèle laïc d'annoncer l'Évangile par un témoignage de vie exemplaire, enraciné dans le Christ et vécu dans les réalités temporelles*: famille, engagement dans le cadre du travail, de la culture, de la science et de la recherche; exercice des responsabilités sociales, économiques et politiques ; l'engagement des fidèles laïcs doit correspondre à cette vision et se qualifier comme expression de la charité évangélique… **544** *Le témoignage du fidèle laïc naît d'un don de grâce, reconnu, cultivé et porté à maturation.*[1142]…**545** *Les fidèles laïcs sont appelés à cultiver une authentique spiritualité laïque, qui les régénère en hommes et femmes nouveaux, immergés dans le mystère de Dieu et insérés dans la société, saints et sanctificateurs*….C'est une spiritualité qui est étrangère aussi bien au *spiritualisme intimiste* qu'à l'*activisme social* et qui sait s'exprimer en une synthèse vitale qui confère unité, sens et espérance à l'existence, si contradictoire et fragmentée pour bien des raisons….**546** *Les fidèles laïcs doivent fortifier leur vie spirituelle et morale, en faisant mûrir les compétences requises pour l'accomplissement de leurs devoirs sociaux*…Dans l'expérience du croyant, en effet, « il ne peut y avoir deux vies parallèles: d'un côté, la vie qu'on nomme "spirituelle" avec ses valeurs et ses exigences; et de l'autre, la vie dite "séculière", c'est-à-dire la vie de famille, de travail, de rapports sociaux, d'engagement politique, d'activités culturelles ».[1145]…**547** *Le fidèle laïc doit agir selon les exigences dictées par la prudence: c'est la vertu qui dispose à discerner en toute circonstance le vrai bien et à choisir les moyens adéquats pour l'accomplir. Grâce à elle, les principes moraux s'appliquent correctement aux cas particuliers.* La prudence comporte trois temps: elle clarifie la situation et l'évalue, elle inspire la décision et elle donne l'impulsion à l'action...

549 …*L'expérience démontre que le travail de formation est possible, normalement, à l'intérieur des associations de fidèles laïcs dans l'Église, qui répondent à des critères précis d'ecclésialité*: [1148]…**550** *La doctrine sociale de l'Église est très importante pour les associations ecclésiales*…La distinction reste valable « entre les actions que les fidèles, isolément ou en groupe, posent en leur nom propre comme citoyens, guidés par leur conscience chrétienne, et les actions qu'ils mènent au nom de l'Église, en union avec leurs pasteurs ».[1152] *Les associations de catégorie, qui regroupent leurs adhérents au nom de la vocation et de la mission chrétiennes au sein d'un milieu professionnel ou culturel déterminé, peuvent elles aussi accomplir un précieux travail de maturation chrétienne.* Par exemple, une association catholique de médecins forme ses adhérents grâce à l'exercice du discernement face aux nombreux problèmes que la science médicale, la biologie et d'autres sciences posent à la compétence professionnelle du médecin, mais aussi à sa conscience et à sa foi. On pourra en dire autant d'associations d'enseignants catholiques, de juristes, d'entrepreneurs, de travailleurs, mais aussi de sportifs, d'écologistes....

e) Le service dans les différents milieux de la vie sociale

551 *La présence du fidèle laïc dans le domaine social est caractérisée par le service - signe et expression de la charité - qui se manifeste dans la vie familiale, culturelle, professionnelle, économique, politique, sous des angles spécifiques*….La crédibilité même de la doctrine sociale réside en effet dans le témoignage des œuvres, avant même que dans sa cohérence et dans sa logique internes.[1153]

1. Le service à la personne humaine

552 *Parmi les domaines de l'engagement social des fidèles laïcs, se distingue avant tout le service rendu à la personne humaine*: la promotion de la dignité de chaque personne, le bien le plus précieux que possède l'homme, est « une tâche essentielle et même, en un certain sens, la tâche centrale et unifiante du service que l'Église, et en elle les fidèles laïcs, est appelée à rendre à la famille des hommes ».[1155] *La première forme sous laquelle se réalise cette tâche consiste dans l'engagement et dans l'effort pour le renouvellement intérieur de chacun*…. Les institutions sociales ne garantissent pas d'elles-mêmes, de façon presque mécanique, le bien de tous…Les fidèles laïcs doivent donc *œuvrer simultanément pour la conversion des cœurs et pour l'amélioration des structures*….

553 *La promotion de la dignité humaine implique avant tout l'affirmation du droit inviolable à la vie - depuis le moment de la conception jusqu'à la mort naturelle -,* le premier de tous les droits et la condition de tous les autres droits de la personne.[1158] Le respect de la dignité personnelle exige, en outre, *la reconnaissance de la dimension religieuse de l'homme,* qui n'est pas « une exigence simplement "confessionnelle", mais bien une exigence qui trouve sa racine indestructible dans la réalité même de l'homme ».[1159] La reconnaissance effective du *droit à la liberté de conscience et à la liberté religieuse* est un des biens les plus élevés et l'un des devoirs les plus graves de chaque peuple qui veuille vraiment assurer le bien de la personne et de la société.[1160] Dans le contexte culturel actuel, l'engagement à *défendre le mariage et la famille* revêt une urgence particulière, et il ne peut être rempli de façon adéquate que si l'on est convaincu de la valeur unique et irremplaçable de ces réalités pour le développement authentique de la coexistence humaine.[1161]

2. Le service à la culture

554 *La culture doit constituer un domaine privilégié de présence et d'engagement pour l'Église et pour chaque chrétien.* La séparation entre la foi chrétienne et la vie quotidienne est considérée par le Concile Vatican II comme une des erreurs les plus graves de notre temps.[1162] La disparition de l'horizon métaphysique, la perte de la nostalgie de Dieu dans le narcissisme autoréférentiel et dans la profusion des moyens d'un style de vie typique de la société de consommation, la primauté accordée à la technologie et à la recherche scientifique comme fin en soi, l'accent mis sur l'apparence, la recherche de l'image, des techniques de communication: tous ces phénomènes doivent être compris sous leurs aspects culturels et mis en rapport avec le thème central de la personne humaine, de sa croissance intégrale, de sa capacité de communication et de relation avec les autres hommes, de son interrogation continuelle sur les grandes questions qui traversent l'existence….

555 *Un domaine particulier d'engagement des fidèles laïcs doit être la promotion d'une culture sociale et politique inspirée de l'Évangile*…En ce domaine, en particulier durant les décennies qui ont suivi la deuxième guerre mondiale, les catholiques, dans différents pays, ont su réaliser un engagement

de grande valeur qui témoigne aujourd'hui, avec une évidence toujours plus grande, de la consistance de leur inspiration et de leur patrimoine de valeurs. En effet, l'engagement social et politique des catholiques n'est jamais limité à la seule transformation des structures, car il est basé sur une culture ouverte aux exigences dérivant de la foi et de la morale, dont il rend compte, en en faisant le fondement et l'objectif de projets concrets. Quand cette conscience vient à manquer, les catholiques se condamnent eux-mêmes à la diaspora culturelle et rendent leurs propositions insuffisantes et réductrices. Présenter en termes culturels actuels le patrimoine de la Tradition catholique - ses valeurs, ses contenus, l'ensemble de l'héritage spirituel, intellectuel et moral du catholicisme - est aujourd'hui encore l'urgence prioritaire….

556 *La perfection intégrale de la personne et le bien de toute la société sont les fins essentielles de la culture:* [1165] *la dimension éthique de la culture est donc une priorité dans l'action sociale et politique des fidèles laïcs.* Le manque d'intérêt pour cette dimension transforme facilement la culture en un instrument d'appauvrissement de l'humanité…**557** *L'engagement social et politique du fidèle laïc dans le domaine culturel s'oriente aujourd'hui vers certaines directions précises. La première est celle qui cherche à garantir à chacun le droit de tous à une culture humaine et civile* « en harmonie avec la dignité de la personne humaine, sans distinction de race, de sexe, de nation, de religion ou de condition sociale ».[1168] Ce droit implique celui des familles et des personnes à une école libre et ouverte; la liberté d'accès aux moyens de communication sociale, pour laquelle toute forme de monopole et de contrôle idéologique doit être évitée; la liberté de recherche, de divulgation de la pensée, de débat et de confrontation…**558** *Le second défi lancé à l'engagement du fidèle laïc concerne le contenu de la culture, à savoir la vérité.*…Une anthropologie correcte est le critère permettant d'éclairer et de vérifier toutes les formes culturelles historiques. L'engagement du chrétien dans le domaine culturel s'oppose à toutes les visions réductrices et idéologiques de l'homme et de la vie. Le dynamisme d'ouverture à la vérité est garanti avant tout par le fait que « les cultures des diverses nations sont autant de manières d'aborder la question du sens de l'existence personnelle ».[1170] **559** *Les chrétiens doivent se prodiguer pour valoriser pleinement la dimension religieuse de la culture; cette tâche est très importante et urgente pour la qualité de la vie humaine, au niveau individuel et social*….. Quand la dimension religieuse d'une personne ou d'un peuple est niée, c'est la culture elle-même qui est bafouée; parfois on arrive même au point de la faire disparaître.

560 *Dans la promotion d'une culture authentique, les fidèles laïcs réserveront une grande importance aux moyens de communication de masse, en considérant surtout les contenus des innombrables choix effectués par les personnes*:.. **561** *Les fidèles laïcs considéreront les médias comme de possibles et puissants instruments de solidarité…Les structures et les politiques de communication ainsi que la distribution de la technologie sont des facteurs qui contribuent à faire en sorte que certaines personnes soient « riches » en information et d'autres « pauvres » en information, à une époque où la prospérité et même la survie dépendent de l'information*…Les moyens de communication sociale contribuent donc aux injustices et aux déséquilibres qui causent la douleur même qu'ils rapportent ensuite comme information…**562** *Les professionnels des moyens de communication sociale ne sont pas les seuls à avoir des devoirs éthiques. Les usagers aussi ont des obligations*….

3. Le service à l'économie

563 *Face à la complexité du contexte économique contemporain, le fidèle laïc se fera guider dans son action par les principes du Magistère social.* Il est nécessaire qu'ils soient connus et accueillis dans l'activité économique elle-même: quand ces principes ne sont pas respectés, surtout le caractère

central de la personne humaine, la qualité de l'activité économique est compromise.[1179] L'engagement du chrétien se traduira aussi par un effort de réflexion culturelle tendant surtout à un *discernement sur les modèles actuels de développement économique et social.* Réduire la question du développement à un problème exclusivement technique équivaudrait à le vider de son véritable contenu, qui concerne, en revanche, « la dignité de l'homme et des peuples ».[1180] **564** *Les spécialistes de la science économique, les agents de ce secteur et les responsables politiques doivent ressentir l'urgence de repenser l'économie…*

4. Le service à la politique

565 *Pour les fidèles laïcs, la politique est une expression qualifiée et exigeante de l'engagement chrétien au service des autres.*[1183] La recherche du bien commun dans un esprit de service, le développement de la justice avec une attention particulière aux situations de pauvreté et de souffrance, le respect de l'autonomie des réalités terrestres, le principe de subsidiarité, la promotion du dialogue et de la paix dans la perspective de la solidarité: telles sont les orientations auxquelles l'action politique des chrétiens laïcs doit s'inspirer...**566** *Les tâches de responsabilité dans les institutions sociales et politiques exigent un engagement sérieux et articulé, qui sache mettre en évidence, par les réflexions apportées au débat politique, par la programmation et les choix opérationnels, la nécessité absolue d'une qualification morale de la vie sociale et politique.* Une attention inadéquate à la dimension morale conduit à la déshumanisation de la vie en société et des institutions sociales et politiques, en consolidant les « structures de péché » [1184]…**567** *Dans le contexte de l'engagement politique du fidèle laïc, il faut accorder un soin particulier à la préparation en vue de l'exercice du pouvoir que les croyants doivent assumer, spécialement quand ils sont appelés à cette charge par la confiance des concitoyens, selon les règles démocratiques*….L'exercice de l'autorité doit assumer le caractère de service, qu'il faut toujours accomplir dans le cadre de la loi morale pour la réalisation du bien commun: [1187] celui qui exerce l'autorité politique doit faire converger les énergies de tous les citoyens vers cet objectif, non sous forme autoritaire, mais en se prévalant de la force morale alimentée par la liberté.

568 *Le fidèle laïc est appelé à discerner, dans les situations politiques concrètes, les pas qu'il est possible d'accomplir de façon réaliste pour mettre en pratique les principes et les valeurs morales propres à la vie sociale. Ceci exige une méthode de discernement* [1188]…De la profondeur de l'écoute et de l'interprétation de la réalité peuvent naître des choix opérationnels concrets et efficaces; toutefois, il ne faut jamais leur attribuer une valeur absolue, car aucun problème ne peut être résolu de façon définitive: « La foi n'a jamais prétendu enfermer les éléments sociopolitiques dans un cadre rigide, ayant conscience que la dimension historique dans laquelle vit l'homme impose de tenir compte de situations imparfaites et souvent en rapide mutation ».[1189] **569** *Une situation emblématique pour l'exercice du discernement est le fonctionnement du système démocratique conçu aujourd'hui par beaucoup dans une perspective agnostique et relativiste, qui conduit à considérer la vérité comme un produit déterminé par la majorité et conditionné par les équilibres politiques.*[1190]*Dans cette situation, certains critères fondamentaux se révèlent utiles*: la distinction et en même temps le lien entre l'ordre légal et l'ordre moral; la fidélité à sa propre identité et, en même temps, la disponibilité au dialogue avec tous; la nécessité que, dans le jugement et dans l'engagement social, le chrétien se réfère à la fidélité, triple et indissociable, aux *valeurs naturelles*, en respectant l'autonomie légitime des réalités temporelles, aux *valeurs morales,* en promouvant la conscience de la dimension éthique intrinsèque de chaque problème social et politique, et aux *valeurs surnaturelles,* en accomplissant sa tache dans l'esprit de l'Évangile du…Christ.

570 *Lorsque, dans des domaines et des situations qui renvoient à des exigences éthiques fondamentales, des choix législatifs et politiques contraires aux valeurs et aux principes chrétiens sont proposés ou effectués, le Magistère enseigne que* « la conscience chrétienne bien formée ne permet à personne d'encourager par son vote la mise en œuvre d'un programme politique ou d'une loi dans lesquels le contenu fondamental de la foi et de la morale serait évincé par la présentation de propositions différentes de ce contenu ou opposées à lui».[1191] Dans le cas où il n'aurait pas été possible de conjurer la mise en œuvre de ces programmes politiques ou d'empêcher ou d'abroger ces lois, le Magistère enseigne qu'un parlementaire, dont l'opposition personnelle absolue en la matière serait manifeste et connue de tous, pourrait licitement offrir son soutien à des propositions visant à *limiter les dommages*... À cet égard, le cas d'une loi favorable à l'avortement est emblématique.[1192]...*Il faut tenir compte de ce que, face aux multiples situations où sont en jeu des exigences morales fondamentales et incontournables, le témoignage chrétien doit être considéré comme un devoir auquel on ne peut se soustraire et qui peut aller jusqu'au sacrifice de la vie, au martyre, au nom de la charité et de la dignité humaine.*[1193]…

571 *L'engagement politique des catholiques est souvent mis en relation avec la « laïcité », à savoir la distinction entre la sphère politique et la sphère religieuse.*[1194] Cette distinction « est une valeur acquise et reconnue par l'Église, et elle appartient au patrimoine de civilisation déjà atteint ».[1195] La doctrine morale catholique exclut cependant nettement la perspective d'une laïcité conçue comme autonomie par rapport à la loi morale: « En effet, la "laïcité" désigne en premier lieu l'attitude de qui respecte les vérités procédant de la connaissance naturelle sur l'homme qui vit en société, même si ces vérités sont enseignées aussi par une religion particulière, car la vérité est une ».[1196]...Quand le Magistère de l'Église intervient sur des questions inhérentes à la vie sociale et politique, il ne méconnaît pas les exigences d'une interprétation correcte de la laïcité, car il « n'entend pas exercer un pouvoir politique ni supprimer la liberté d'opinion des catholiques sur des questions contingentes. Il veut au contraire - conformément à sa mission - éduquer et éclairer la conscience des fidèles, surtout de ceux qui se consacrent à la vie politique, afin que leur action reste toujours au service de la promotion intégrale de la personne et du bien commun. L'enseignement social de l'Église n'est pas une ingérence dans le gouvernement des pays. Il établit assurément un devoir moral de cohérence pour les fidèles laïcs, intérieur à leur conscience, qui est unique et une ».[1197]

572 *Le principe de laïcité comporte le respect de toute confession religieuse de la part de l'État, « qui assure le libre exercice des activités cultuelles, spirituelles, culturelles et caritatives des communautés de croyants. Dans une société pluraliste, la laïcité est un lieu de communication entre les diverses traditions spirituelles et la nation ».*[1198] Même dans les sociétés démocratiques, il demeure encore, hélas, des expressions de laïcisme intolérant, qui entravent toute forme de la foi, d'importance politique et culturelle, en cherchant à disqualifier l'engagement social et politique des chrétiens, parce qu'ils se reconnaissent dans les vérités enseignées par l'Église et qu'ils obéissent au devoir moral de cohérence avec leur conscience; on arrive aussi et plus radicalement à nier l'éthique naturelle elle- même. Cette négation, qui prélude à une condition d'anarchie morale dont la conséquence évidente est la mainmise du plus fort sur le faible, ne peut être admise par aucune forme de pluralisme légitime, car elle mine les bases mêmes de la coexistence humaine….

573 *Un domaine particulier de discernement pour les fidèles laïcs concerne le choix des instruments politiques, à savoir l'adhésion à un parti et aux autres expressions de la participation politique. Il faut effectuer un choix cohérent avec les valeurs, en tenant compte des circonstances effectives.* En tout cas, tout choix doit être enraciné dans la charité et tendre à la recherche du bien commun.[1200]..**574** *La distinction,*

d'une part, entre les exigences de la foi et les options sociopolitiques, et, d'autre part, entre les choix des chrétiens individuellement et ceux qu'effectue la communauté chrétienne en tant que telle, implique que l'adhésion à un parti ou à une mouvance politique est considérée comme une décision personnelle, légitime du moins lorsque les partis et les positions ne sont pas incompatibles avec la foi et les valeurs chrétiennes.[1202] Le choix du parti, de la coalition, des personnes à qui confier la vie publique, bien qu'engageant la conscience de chacun, ne pourra pas de toute façon être un choix *exclusivement* individuel: « Il revient aux communautés chrétiennes d'analyser avec objectivité la situation propre de leur pays, de l'éclairer par la lumière des paroles inaltérables de l'Évangile, de puiser des principes de réflexion, des normes de jugement et des directives d'action dans l'enseignement social de l'Église ».[1203] En tout cas, « personne n'a le droit de revendiquer d'une manière exclusive pour son opinion l'autorité de l'Église »: [1204]…

Conclusion : Pour une civilisation de l'amour

575 *Un nouveau besoin de sens est largement ressenti et vécu dans la société contemporaine*:…« le sentiment de croissante insatisfaction qui se propage parmi les membres de communautés nationales à haut niveau de vie, détruit l'illusion rêvée d'un paradis sur terre; mais en même temps se fait toujours plus claire la conscience des droits inviolables et universels de la personne, plus vive l'aspiration à des relations plus justes et plus humaines ».[1207]**576** *L'Église répond aux interrogations de fond sur le sens et sur la fin de l'aventure humaine par l'annonce de l'Évangile du Christ, qui soustrait la dignité de la personne humaine à la fluctuation des opinions, en assurant la liberté de l'homme comme aucune loi humaine ne peut le faire.* Le Concile Vatican II a indiqué que la mission de l'Église dans le monde contemporain consiste à aider chaque être humain à découvrir en Dieu le sens ultime de son existence: l'Église sait bien que « Dieu seul, dont elle est la servante, répond aux plus profonds désirs du cœur humain que jamais ne rassasient pleinement les nourritures terrestres ».[1208]…

577 *La foi en Dieu et en Jésus-Christ illumine les principes moraux qui sont « le fondement unique et irremplaçable de la stabilité et de la tranquillité, de l'ordre interne et externe, privé et public, qui seul peut engendrer et sauvegarder la prospérité de l'État ».*[1210] La vie sociale doit être ancrée dans le dessein divin: « La dimension théologique apparaît donc nécessaire tant pour interpréter que pour résoudre les problèmes actuels de la convivialité humaine ».[1211]…En réalité, au cœur du *problème culturel,* il y a le *sens moral* qui, à son tour, se fonde et s'accomplit dans le *sens religieux* ».[1212] En ce qui concerne aussi la « question sociale », on ne peut accepter « la perspective naïve qu'il pourrait exister pour nous, face aux grands défis de notre temps, une formule magique. Non, ce n'est pas une formule qui nous sauvera, mais une Personne, et la certitude qu'elle nous inspire: *Je suis avec vous!*..Le programme existe déjà: c'est celui de toujours, tiré de l'Évangile et de la Tradition vivante. Il est centré, en dernière analyse, sur le Christ lui-même… ».[1213]

578 *L'Église enseigne à l'homme que Dieu lui offre la possibilité réelle de surmonter le mal et d'atteindre le bien*….Le sens et le fondement de l'engagement chrétien dans le monde dérivent de cette certitude, capable d'*allumer l'espérance*, malgré le péché qui marque profondément l'histoire humaine: la promesse divine garantit que le monde *ne reste pas fermé sur lui-même, mais qu'il est ouvert au Royaume de Dieu*…**579** *L'espérance chrétienne imprime un grand élan à l'engagement dans le domaine social, inspirant confiance dans la possibilité de construire un monde meilleur, avec la conscience qu'il ne peut*

exister un « paradis sur terre ».[1215]…Les motivations religieuses de cet engagement peuvent ne pas être partagées, mais les convictions morales qui en découlent constituent un point de rencontre entre les chrétiens et tous les hommes de bonne volonté.

580 *La finalité immédiate de la doctrine sociale est de proposer les principes et les valeurs qui peuvent soutenir une société digne de l'homme. Parmi ces principes, celui de la solidarité comprend en une certaine mesure tous les autres*: il constitue « l'un des principes fondamentaux de la conception chrétienne de l'organisation politique et sociale ».[1217] *Ce principe est illuminé par la primauté de la charité* « qui est le signe distinctif des disciples du Christ (cf. *Jn* 13, 35) ».[1218]...**581** *L'amour doit être présent dans tous les rapports sociaux et les imprégner.*[1220]…. Par conséquent, l'égoïsme est l'ennemi le plus nuisible d'une société ordonnée: l'histoire montre la dévastation qui se produit dans les cœurs lorsque l'homme n'est pas capable de reconnaître une autre valeur et une autre réalité effective que celles des biens matériels dont la recherche obsessionnelle étouffe et entrave sa capacité à se donner. **582** *Pour rendre la société plus humaine, plus digne de la personne, il faut revaloriser l'amour dans la vie sociale - au niveau politique, économique, culturel -, en en faisant la norme constante et suprême de l'action*…**583** *Seule la charité peut changer complètement l'homme.*[1229]…

[Les notes dans le texte sont celles de l'original et sont après le commentaire]

Commentaire

Reprenons d'abord les principales données du texte. L'Église, par sa doctrine sociale, offre une vision intégrale et une pleine compréhension de l'homme, dans sa dimension personnelle et sociale. L'action pastorale de l'Église dans le domaine social doit témoigner avant tout de la vérité sur l'homme. L'anthropologie chrétienne éclaire les valeurs humaines authentiques en révélant la dignité inviolable de toute personne, selon une perspective originale. Elle anime et soutient l'œuvre pastorale d'inculturation de la foi, qui tend à renouveler de l'intérieur, par la force de l'Évangile, les critères de jugement, les valeurs déterminantes, les lignes de pensée et les modèles de vie de l'homme contemporain. Au-delà, la doctrine sociale est un instrument efficace de dialogue entre les communautés chrétiennes et la communauté civile et politique.

La "nouvelle évangélisation", dont le monde moderne a un urgent besoin, doit compter parmi ses éléments essentiels l'annonce de la Doctrine sociale de l'Église. On doit mettre la Doctrine sociale à la base d'une œuvre intense et constante de formation, surtout en direction des chrétiens laïcs. Il revient au fidèle laïc d'annoncer l'Évangile par un témoignage de vie exemplaire, enraciné dans le Christ et vécu dans les réalités temporelles. Le message social de l'Église sera rendu crédible par le témoignage des œuvres plus encore que par sa cohérence et sa logique internes. Dans l'expérience du croyant, il ne peut y avoir deux vies parallèles : d'un côté, la vie "spirituelle" avec ses valeurs et ses exigences; et de l'autre, la vie "séculière".

La présence du fidèle laïc dans le domaine social est caractérisée par le service rendu à la personne humaine, la promotion de la dignité de chaque personne. D'abord l'affirmation du droit inviolable à la vie depuis le moment de la conception jusqu'à la mort naturelle, le droit à la liberté de conscience et à la liberté religieuse, et l'engagement à défendre le mariage et la famille. La culture ensuite doit constituer un domaine privilégié de présence et d'engagement pour l'Église et pour chaque chrétien, avec la promotion d'une culture sociale et politique inspirée de l'Évangile. Importent notamment la dimension éthique de la culture, et le contenu de la culture, à savoir la vérité.

Enfin, à côté du service à l'économie, développé dans une autre séance, on trouve la politique. Pour les fidèles laïcs, elle est une expression qualifiée et exigeante de l'engagement chrétien au service des autres. Les orientations auxquelles l'action politique des chrétiens laïcs doit s'inspirer sont la recherche du bien commun dans un esprit de service, le développement de la justice avec une attention particulière aux situations de pauvreté et de souffrance, le respect de l'autonomie des réalités terrestres, le principe de subsidiarité, la promotion du dialogue et de la paix dans la perspective de la solidarité. Il y a nécessité absolue d'une qualification morale de la vie sociale et politique. Le fidèle laïc est appelé à discerner, dans les situations concrètes, les pas qu'il est possible d'accomplir de façon réaliste pour mettre en pratique les principes et les valeurs morales propres à la vie sociale. Ceci exige un discernement. L'adhésion à un parti est une décision personnelle, légitime si les positions ne sont pas incompatibles avec la foi et les valeurs chrétiennes.

L'Église répond aux interrogations de fond sur le sens et sur la fin de l'aventure humaine par l'annonce de l'Évangile du Christ, qui soustrait la dignité de la personne humaine à la fluctuation des opinions, en assurant la liberté de l'homme comme aucune loi humaine ne peut le faire. L'espérance chrétienne imprime un grand élan à l'engagement dans le domaine social, inspirant confiance dans la possibilité de construire un monde meilleur, mais avec la conscience qu'il ne peut exister un paradis sur terre. La finalité immédiate de la Doctrine sociale est de proposer les principes et les valeurs qui peuvent soutenir une société digne de l'homme. Parmi ces principes, celui de la solidarité comprend en une certaine mesure tous les autres. L'amour doit être présent dans tous les rapports sociaux et les imprégner, car l'égoïsme est l'ennemi le plus nuisible d'une société ordonnée.

*

Outre le rappel sur le rôle essentiel que devrait avoir la Doctrine sociale pour le croyant catholique, ce texte nous remet en mémoire les modalités de son intervention : d'un côté le rappel de la vérité objective sur laquelle elle se fonde, contre le subjectivisme et le relativisme ambiants. Et d'un autre côté le caractère concret, personnel actif de sa manifestation, qui se situe plus dans les actes et le comportement des chrétiens qui s'en inspirent que dans un énoncé théorique pur, même si ce dernier est nécessaire.

On notera en outre le contraste assumé entre l'ampleur des ambitions de principe (en dernière analyse, la civilisation de l'amour chère au Bx Paul VI) et la prudence des formulations pratiques : refus de l'illusion utopique, acceptation de la pluralité des options politiques, rappel de l'importance de se concentrer sur ce qui est possible. Le tout remis à la prudence (au sens classique du terme) des fidèles laïcs. Ce qui n'est pas un encouragement à la pusillanimité, mais bien au contraire à la réflexion, à l'appui d'une action déterminée.

*

A nouveau, tout ceci a une résonance particulière pour des chevaliers et dames du Saint-Sépulcre. On l'a dit dans des séances précédentes, un ordre de chevalerie se réfère à une réalité active, engagée, on dirait militante selon l'étymologie (miles, le soldat, comme dans saint Paul) s'il n'avait pris une connotation un peu différente ; dans le monde, visible et opérationnelle. En ce sens il y a en soi une affinité particulière entre un tel ordre de chevalerie et la Doctrine sociale. Même si la solidarité avec les Chrétiens de Terre Sainte en est le point premier d'application (et elle devrait elle aussi faire intervenir la Doctrine sociale), elle implique une mobilisation particulière au service des idéaux qu'elle propose.

Notes

[1105]Cf. Congrégation pour le Clergé, *Directoire général pour la catéchèse*, 18, Libreria Editrice Vaticana, Cité du Vatican 1997, p. 24.
[1106]Cf. Jean-Paul II, Encycl. *Redemptoris missio*, 11: AAS 83 (1991) 259-260.
[1107]Jean-Paul II, Encycl. *Centesimus annus*, 5: AAS 83 (1991) 799.
[1108]Jean-Paul II, Encycl. *Centesimus annus*, 5: AAS 83 (1991) 799.
[1109]Concile Œcuménique Vatican II, Const. past. *Gaudium et spes*, 22: AAS 58 (1966) 1043.

[1110]Jean-Paul II, Encycl. *Redemptoris missio*, 52: AAS 83 (1991) 300; cf. Paul VI, Exhort. apost. *Evangelii nuntiandi*, 20: AAS 68 (1976) 18-19.
[1111]Jean-Paul II, Encycl. *Redemptoris missio*, 11: AAS 83 (1991) 259-260.
[1112]Jean-Paul II, Exhort. apost. *Christifideles laici*, 35: AAS 81 (1989) 458.
[1113]Jean-Paul II, Encycl. *Centesimus annus*, 5: AAS 83 (1991) 800.
[1114]Jean-Paul II, Encycl. *Redemptoris missio*, 11: AAS 83 (1991) 259.
[1115]Paul VI, Lettre apost. *Octogesima adveniens*, 51: AAS 63 (1971) 440.
[1116]Jean-Paul II, Encycl. *Centesimus annus*, 57: AAS 83 (1991) 862.
[1117]Cf. Jean-Paul II, Encycl. *Sollicitudo rei socialis*, 48: AAS 80 (1988) 583- 584.
[1118]Cf. Concile Œcuménique Vatican II, Const. past. *Gaudium et spes*, 76: AAS 58 (1966) 1099-1100.
[1119]Cf. Jean XXIII, Encycl. *Mater et magistra*: AAS 53 (1961) 453; Jean-Paul II, Encycl. *Centesimus annus*, 54: AAS 83 (1991) 859-860.
[1120]Cf. Jean XXIII, Encycl. *Pacem in terris*: AAS 55 (1963) 265-266.
[1121]Jean-Paul II, Exhort. apost. *Christifideles laici*, 60: AAS 81 (1989) 511.
[1122]Cf. Congrégation pour le Clergé, *Directoire général pour la catéchèse*, 30, Libreria Editrice Vaticana, Cité du Vatican 1997, pp. 33-35.
[1123]Cf. Jean-Paul II, Exhort. apost. *Catechesi tradendae*, 18: AAS 71 (1979) 1291-1292.
[1124]Jean-Paul II, Exhort. apost. *Catechesi tradendae*, 5: AAS 71 (1979) 1281.
[1125]Cf. Congrégation pour le Clergé, *Directoire général pour la catéchèse*, 54, Libreria Editrice Vaticana, Cité du Vatican 1997, pp. 56-57.
[1126]Jean-Paul II, Exhort. apost. *Catechesi tradendae*, 29: AAS 71 (1979) 1301-1302; cf. aussi Congrégation pour le Clergé, *Directoire général pour la catéchèse*, 17, Libreria Editrice Vaticana, Cité du Vatican 1997, pp. 23-24.
[1127]Concile Œcuménique Vatican II, Décl. *Dignitatis humanae*, 8: AAS 58 (1966) 935.
[1128]Jean-Paul II, Encycl. *Veritatis splendor*, 107: AAS 85 (1993) 1217.
[1129]Paul VI, Encycl. *Populorum progressio*, 81: AAS 59 (1967) 296-297.
[1130]Cf. Concile Œcuménique Vatican II, Const. past. *Gaudium et spes*, 75: AAS 58 (1966) 1097-1099.
[1131]Concile Œcuménique Vatican II, Const. past. *Gaudium et spes*, 75: AAS 58 (1966) 1098.
[1132]30 décembre 1988, Typographie Polyglotte Vaticane, Rome 1988.
[1133]Cf. Concile Œcuménique Vatican II, Décl. *Nostra aetate*, 4: AAS 58 (1966) 742-743.
[1134]Cf. Jean-Paul II, Encycl. *Sollicitudo rei socialis*, 32: AAS 80 (1988) 556- 557.
[1135]27 octobre 1986; 24 janvier 2002.
[1136]Jean-Paul II, Encycl. *Redemptoris missio*, 2: AAS 83 (1991) 250.
[1137]Jean-Paul II, Encycl. *Centesimus annus*, 3: AAS 83 (1991) 795.
[1138]Jean-Paul II, Encycl. *Centesimus annus*, 3: AAS 83 (1991) 796.
[1139]Concile Œcuménique Vatican II, Const. dogm. *Lumen gentium*, 31: AAS 57 (1965) 37.
[1140]Concile Œcuménique Vatican II, Const. dogm. *Lumen gentium*, 31: AAS 57 (1965) 37.
[1141]Jean-Paul II, Exhort. apost. *Christifideles laici*, 15: AAS 81 (1989) 415.
[1142]Cf. Jean-Paul II, Exhort. apost. *Christifideles laici*, 24: AAS 81 (1989) 433-435.
[1143]Concile Œcuménique Vatican II, Const. past. *Gaudium et spes*, 76: AAS 58 (1966) 1099.
[1144]Concile Œcuménique Vatican II, Const. dogm. *Lumen gentium*, 31: AAS 57 (1965) 37-38.
[1145]Jean-Paul II, Exhort. apost. *Christifideles laici*, 59: AAS 81 (1989) 509.
[1146]Cf. *Catéchisme de l'Église Catholique*, 1806.
[1147]L'exercice de la prudence comporte un itinéraire de formation pour acquérir les qualités nécessaires: la "*mémoire*" comme capacité de retenir les expériences passées de façon objective, sans falsifications (cf. Saint Thomas d'Aquin, *Summa theologiae*, II-II, q. 49, a. 1: Ed. Leon. 8, 367); la « *docilitas* » (docilité), qui est la capacité de se laisser instruire et de tirer parti de l'expérience des autres sur la base de l'amour authentique de la vérité (cf. Saint Thomas d'Aquin, *Summa theologiae*, II-II, q. 49, a. 3: Ed. Leon. 8, 368-369); la « *solertia* » (la sagacité), c'est-à-dire l'habileté à affronter les imprévus en agissant de façon objective, pour orienter toute situation au service du bien, en surmontant les tentations d'intempérance, d'injustice et de lâcheté (cf. Saint Thomas d'Aquin, *Summa theologiae*, II-II, q. 49, a. 4: Ed. Leon. 8, 369- 370). Ces conditions de type cognitif permettent de développer les présupposés nécessaires au moment décisionnel: la « *providentia* » (prévoyance), qui est la capacité d'évaluer l'efficacité d'un comportement en vue de parvenir à une fin morale (cf. Saint Thomas d'Aquin, *Summa*

theologiae, II-II, q. 49, a. 6: Ed. Leon. 8, 371), et la « *circumspectio* » (circonspection), à savoir la capacité d'évaluation des circonstances qui concourent à constituer la situation dans laquelle l'action sera effectuée (cf. Saint Thomas d'Aquin, *Summa theologiae*, II-II, q. 49, a. 7: Ed. Leon. 8, 372). La prudence assume, dans le domaine de la vie sociale, deux formes particulières: la prudence *« royale »*, c'est-à-dire la capacité d'ordonner chaque chose au plus grand bien de la société (cf. Saint Thomas d'Aquin, *Summa theologiae*, II-II, q. 50, a. 1: Ed. Leon. 8, 374), et la prudence « *politique* » qui conduit le citoyen à obéir, en suivant les indications de l'autorité (cf. Saint Thomas d'Aquin, *Summa theologiae*, II-II, q. 50, a. 2: Ed. Leon. 8, 375), sans compromettre sa dignité de personne (cf. Saint Thomas d'Aquin, *Summa theologiae*, II- II, qq. 47-56: Ed. Leon. 8, 348-406).
[1148]Cf. Jean-Paul II, Exhort. apost. *Christifideles laici*, 30: AAS 81 (1989) 446-448.
[1149]Jean-Paul II, Exhort. apost. *Christifideles laici*, 62: AAS 81 (1989) 516-517.
[1150]Cf. Jean XXIII, Encycl. *Mater et magistra*: AAS 53 (1961) 455.
[1151]Jean-Paul II, Exhort. apost. *Christifideles laici*, 29: AAS 81 (1989) 443.
[1152]Concile Œcuménique Vatican II, Const. past. *Gaudium et spes*, 76: AAS 58 (1966) 1099.
[1153]Cf. Jean XXIII, Encycl. *Mater et Magistra*: AAS 53 (1961) 454; Jean-Paul II, Encycl. *Centesimus annus*, 57: AAS 83 (1991) 862-863.
[1154]Concile Œcuménique Vatican II, Const. past. *Gaudium et spes*, 91: AAS 58 (1966) 1113.
[1155]Jean-Paul II, Exhort. apost. *Christifideles laici*, 37: AAS 81 (1989) 460.
[1156]Pie XI, Encycl. *Quadragesimo anno*: AAS 23 (1931) 218.
[1157]Pie XI, Encycl. *Quadragesimo anno*: AAS 23 (1931) 218.
[1158]Cf. Congrégation pour la Doctrine de la Foi, Instr. *Donum vitae*: AAS 80 (1988) 70-102.
[1159]Jean-Paul II, Exhort. apost. *Christifideles laici*, 39: AAS 81 (1989) 466.
[1160]Cf. Jean-Paul II, Exhort. apost. *Christifideles laici*, 39: AAS 81 (1989) 466.
[1161]Cf. Jean-Paul II, Exhort. apost. *Familiaris consortio*, 42-48: AAS 74 (1982) 134-140.
[1162]Cf. Concile Œcuménique Vatican II, Const. past. *Gaudium et spes*, 43: AAS 58 (1966) 1062.
[1163]Jean-Paul II, *Discours à l'UNESCO* (2 juin 1980), 7: AAS 72 (1980) 738.
[1164]Cf. Congregation pour la Doctrine de la Foi, *Note doctrinale concernant certaines questions sur l'engagement et le comportement des catholiques dans la vie politique*, 7, Libreria Editrice Vaticana, Cité du Vatican 2002, pp. 16-17.
[1165]Cf. Concile Œcuménique Vatican II, Const. past. *Gaudium et spes*, 59: AAS 58 (1966) 1079-1080.
[1166]Jean-Paul II, Encycl. *Centesimus annus*, 50: AAS 83 (1991) 856.
[1167]Cf. Jean-Paul II, *Discours à l'UNESCO* (2 juin 1980), 11: AAS 72 (1980) 742.
[1168]Concile Œcuménique Vatican II, Const. past. *Gaudium et spes*, 60: AAS 58 (1966) 1081.
[1169]Concile Œcuménique Vatican II, Const. past. *Gaudium et spes*, 61: AAS 58 (1966) 1082.
[1170]Jean-Paul II, Encycl. *Centesimus annus*, 24: AAS 83 (1991) 822.
[1171]Cf. Jean-Paul II, Encycl. *Centesimus annus*, 24: AAS 83 (1991) 821-822.
[1172]Cf. Concile Œcuménique Vatican II, Décret *Inter mirifica*, 4: AAS 56 (1964) 146.
[1173]Cf. Jean-Paul II, Encycl. *Fides et ratio*, 36-48: AAS 91 (1999) 33-34.
[1174]Jean-Paul II, Encycl. *Centesimus annus*, 55: AAS 83 (1991) 861.
[1175]Jean-Paul II, *Message pour la XXXIII*ème *Journée Mondiale des Communications Sociales 1999*, 3: *L'Osservatore Romano*, éd. française, 9 février 1999, p. 8.
[1176]*Catéchisme de l'Église Catholique*, 2495.
[1177]Cf. Conseil Pontifical pour les Communications Sociales, *Éthique dans les communications sociales* (4 juin 2000), 14: *L'Osservatore Romano*, éd. française, 13 juin 2000, Supplément, p. II.
[1178]Cf. Conseil Pontifical pour les Communications Sociales, *Éthique dans les communications sociales* (4 juin 2000), 33: *L'Osservatore Romano*, éd. française, 13 juin 2000, Supplément, p. IV.
[1179]Cf. Congrégation pour la Doctrine de la Foi, *Note doctrinale concernant certaines questions sur l'engagement et le comportement des catholiques dans la vie politique* (24 novembre 2002), 3, Libreria Editrice Vaticana, Cité du Vatican 2002, pp. 7-9.
[1180]Jean-Paul II, Encycl. *Sollicitudo rei socialis*, 41: AAS 80 (1988) 570.
[1181]Jean-Paul II, *Message pour la Journée Mondiale de la Paix 2000*, 14: AAS 92 (2000) 366.
[1182]Cf. Jean-Paul II, *Message pour la Journée Mondiale de la Paix 2000*, 17: AAS 92 (2000) 367-368.
[1183]Cf. Paul VI, Lettre apost. *Octogesima adveniens*, 46: AAS 63 (1971) 433- 436.
[1184]Jean-Paul II, Encycl. *Sollicitudo rei socialis*, 36: AAS 80 (1988) 561-563.

[1185]Congrégation pour la Doctrine de la Foi, *Note doctrinale concernant certaines questions sur l'engagement et le comportement des catholiques dans la vie politique* (24 novembre 2002), 6, Libreria Editrice Vaticana, Cité du Vatican 2002, p. 14.
[1186]Jean-Paul II, Encycl. *Centesimus annus*, 46: AAS 83 (1991) 850.
[1187]Cf. Concile Œcuménique Vatican II, Const. past. *Gaudium et spes*, 74: AAS 58 (1966) 1095-1097.
[1188]Cf. Congrégation pour l'Éducation Catholique, *Orientations pour l'étude et l'enseignement de la doctrine sociale de l'Église dans la formation sacerdotale*, 8, Typographie Polyglotte Vaticane, Rome 1988, pp. 13-14.
[1189]Congrégation pour la Doctrine de la Foi, *Note doctrinale concernant certaines questions sur l'engagement et le comportement des catholiques dans la vie politique* (24 novembre 2002), 7, Libreria Editrice Vaticana, Cité du Vatican 2002, p. 17.
[1190]Cf. Jean-Paul II, Encycl. *Centesimus annus*, 46: AAS 83 (1991) 850-851.
[1191]Congrégation pour la Doctrine de la Foi, *Note doctrinale concernant certaines questions sur l'engagement et le comportement des catholiques dans la vie politique* (24 novembre 2002), 4, Libreria Editrice Vaticana, Cité du Vatican 2002,
pp. 9-10.
[1192]Cf. Jean-Paul II, Encycl. *Evangelium vitae*, 73: AAS 87 (1995) 486-487.
[1193]Cf. Jean-Paul II, Exhort. apost. *Christifideles laici*, 39: AAS 81 (1989) 466-468.
[1194]Cf. Concile Œcuménique Vatican II, Const. past. *Gaudium et spes*, 76: AAS 58 (1966) 1099-1100.
[1195]Congrégation pour la Doctrine de la Foi, *Note doctrinale concernant certaines questions sur l'engagement et le comportement des catholiques dans la vie politique* (24 novembre 2002), 6, Libreria Editrice Vaticana, Cité du Vatican 2002, p. 12.
[1196]Congrégation pour la Doctrine de la Foi, *Note doctrinale concernant certaines questions sur l'engagement et le comportement des catholiques dans la vie politique* (24 novembre 2002), 6, Libreria Editrice Vaticana, Cité du Vatican 2002, p. 13.
[1197]Congrégation pour la Doctrine de la Foi, *Note doctrinale concernant certaines questions sur l'engagement et le comportement des catholiques dans la vie politique* (24 novembre 2002), 6, Libreria Editrice Vaticana, Cité du Vatican 2002, pp. 13-14.
[1198]Jean-Paul II, *Discours au Corps Diplomatique* (12 janvier 2004), 3: *L'Osservatore Romano*, éd. française, 13 janvier 2004, p. 3.
[1199]Congrégation pour la Doctrine de la Foi, *Note doctrinale concernant certaines questions sur l'engagement et le comportement des catholiques dans la vie politique* (24 novembre 2002), 6, Libreria Editrice Vaticana, Cité du Vatican 2002, p. 15.
[1200]Cf. Paul VI, Lettre apost. *Octogesima adveniens*, 46: AAS 63 (1971) 433- 435.
[1201]Cf. Paul VI, Lettre apost. *Octogesima adveniens*, 46: AAS 63 (1971) 433- 435.
[1202]Cf. Paul VI, Lettre apost. *Octogesima adveniens*, 50: AAS 63 (1971) 439- 440.
[1203]Paul VI, Lettre apost. *Octogesima adveniens*, 4: AAS 63 (1971) 403-404.
[1204]Concile Œcuménique Vatican II, Const. past. *Gaudium et spes*, 43: AAS 58 (1966) 1063.
[1205]Concile Œcuménique Vatican II, Const. past. *Gaudium et spes*, 43: AAS 58 (1966) 1063.
[1206]Concile Œcuménique Vatican II, Const. past. *Gaudium et spes*, 41: AAS 58 (1966) 1059.
[1207]Jean XXIII, Encycl. *Mater et magistra*: AAS 53 (1961) 451.
[1208]Concile Œcuménique Vatican II, Const. past. *Gaudium et spes*, 41: AAS 58 (1966) 1059-1060.
[1209]Concile Œcuménique Vatican II, Const. past. *Gaudium et spes*, 41: AAS 58 (1966) 1059.
[1210]Pie XII, Encycl. *Summi Pontificatus*: AAS 31 (1939) 425.
[1211]Jean-Paul II, Encycl. *Centesimus annus*, 55: AAS 83 (1991) 860-861.
[1212]Jean-Paul II, Encycl. *Veritatis splendor*, 98: AAS 85 (1993) 1210; cf. Id., Encycl. *Centesimus annus*, 24: AAS 83 (1991) 821-822.
[1213]Jean-Paul II, Lettre apost. *Novo millennio ineunte*, 29: AAS 93 (2001) 285.
[1214]Jean-Paul II, Encycl. *Sollicitudo rei socialis*, 47: AAS 80 (1988) 580.
[1215]Jean XXIII, Encycl. *Mater et magistra*: AAS 53 (1961) 451.
[1216]Concile Œcuménique Vatican II, Const. dogm. *Lumen gentium*, 35: AAS 57 (1965) 40.
[1217]Jean-Paul II, Encycl. *Centesimus annus*, 10: AAS 83 (1991) 805-806.
[1218]Jean-Paul II, Encycl. *Sollicitudo rei socialis*, 40: AAS 80 (1988) 568.

[1219]Concile Œcuménique Vatican II, Const. past. *Gaudium et spes*, 38: AAS 58 (1966) 1055-1056; cf. Id., Const. dogm. *Lumen gentium*, 42: AAS 57 (1965) 47-48; *Catéchisme de l'Église Catholique*, 826.
[1220]Cf. *Catéchisme de l'Église Catholique*, 1889.
[1221]Léon XIII, Encycl. *Rerum novarum: Acta Leonis XIII*, 11 (1892) 143; cf. Benoît XV, Encycl. *Pacem Dei*: AAS 12 (1920) 215.
[1222]Cf. Saint Thomas d'Aquin, QD *De caritate*, a. 9, c: Pie XI, Encycl. *Quadragesimo anno*: AAS 23 (1931) 206-207; Jean XXIII, Encycl. *Mater et magistra*: AAS 53 (1961) 410; Paul VI, *Discours à la FAO* (16 novembre 1970), 11: AAS 62 (1970) 837-838; Jean-Paul II, *Discours aux membres de la Commission Pontificale « Iustitia et Pax »* (9 février 1980), 7: AAS 72 (1980) 187.
[1223]Cf. Paul VI, Lettre apost. *Octogesima adveniens*, 46: AAS 63 (1971) 433- 435.
[1224]Cf. Concile Œcuménique Vatican II, Décret *Apostolicam actuositatem*, 8: AAS 58 (1966) 844-845; Paul VI, Encycl. *Populorum progressio*, 44: AAS 59 (1967) 279; Jean-Paul II, Exhort. apost. *Christifideles laici*, 42: AAS 81 (1989) 472-476; *Catéchisme de l'Église Catholique*, 1939.
[1225]Jean-Paul II, Encycl. *Redemptor hominis*, 15: AAS 71 (1979) 288.
[1226]Jean-Paul II, Encycl. *Dives in misericordia*, 14: AAS 72 (1980) 1223.
[1227]Jean-Paul II, *Message pour la Journée Mondiale de la Paix 2004*, 10: AAS 96 (2004) 121; cf. Id., Encycl. *Dives in misericordia*, 14: AAS 72 (1980) 1224; cf. *Catéchisme de l'Église Catholique*, 2212.
[1228]Saint Jean Chrysostome, *Homilia de perfecta caritate*, 1, 2: PG 56, 281- 282.
[1229]Cf. Jean-Paul II, Lettre apost. *Novo millennio ineunte*, 49-51: AAS 93 (2001) 302-304.